

## PROCEDURE D'OUVERTURE DE COMPTE ETRANGER EN DIRHAMS CONVERTIBLES

Pour ouvrir un compte étranger en Dirhams convertibles en tant que marocain résidant à l'étranger, il vous suffit de vous présenter à l'agence BMCI de votre choix, muni de :

- L'original de votre carte de séjour en cours de validité ou de votre passeport, ainsi que de votre contrat de travail en cours de validité;
- L'original de votre carte d'identité nationale marocaine en cours de validité.

Avec Votre Conseiller de clientèle BMCI, vous signerez le « carton spécimen de signature (ou CA10) » et la convention d'ouverture de compte, dont un exemplaire vous sera remis.

N.B : Ce compte ne peut être alimenté que par des devises ou des Dirhams convertibles.

Vous avez la possibilité de demander un compte étranger en Dirhams convertibles joint, avec une signature unique, séparée ou conjointe. Pour cela, il faut vous présenter à l'agence BMCI de votre choix, accompagné de la personne avec laquelle vous souhaitez ouvrir ce compte. Cette personne doit être aussi de nationalité marocaine et résider à l'étranger. Chacun d'entre vous devra être muni de sa carte d'identité nationale ou de son passeport en cours de validité ainsi que de son contrat de travail

---

**Fin de Document**